

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Art. L.6353-1 du Code du Travail

Session n° 221111A

ASFO GRAND SUD, organisme de formation déclaré sous le n° 76310897031, certifie que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

Monsieur Jean Marc BRAÏ

De l'entreprise : INTERISOL
64150 - MOURENX

A suivi la formation :

FORMATION DU PERSONNEL INTERVENANT EN ZONE ATEX

le vendredi 18 mars 2022 et ce pour une durée de 7.00 heures

Nature : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

☒ Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Objectifs : Actualiser et développer ses connaissances sur le travail en atmosphère explosive et répondre aux obligations réglementaires en matière d'intervention et de travaux

Evaluation : Apports théoriques et pratiques, vidéo de présentation, supports informatiques, livrets

Evaluation des acquis de la formation par rapport aux Objectifs

pour chaque objectif, cocher la case correspondante

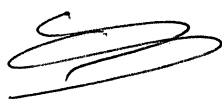
	Acquis	Non Acquis	En cours	Non évalué
Actualiser et développer ses connaissances sur le travail en atmosphère explosive et répondre aux obligations réglementaires en matière d'intervention et de travaux	☒	☐	☐	☐

Lieu : INTERISOL Toulouse - 18 Rue Paul Rocache - ZA DE MONLONG - 31100 TOULOUSE

Fait pour servir et valoir ce que de droit

TOULOUSE, le 18 mars 2022

Le Stagiaire



Le formateur

Pierre LE GARS



Christophe GIRY

Directeur

ASFO GRAND SUD
14 avenue de l'Europe
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
Tél : 05 82 09 06 50
SIRET : 834 204 273 00017

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art L.6315-2 du Code du Travail).

Attention, aucun double ne pourra être délivré. Conservez ce document sans limitation de temps.